

62 (XXI). Banque asiatique de développement^{31/}

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Rappelant la résolution 45 (XIX) sur la coopération économique régionale qu'elle a adoptée à sa dix-neuvième session, en mars 1963, et le programme de coopération économique régionale adopté en décembre 1963 par la Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie,

Notant avec satisfaction l'important travail de préparation et d'étude accompli en exécution de ce programme, et notamment la proposition tendant à créer une Banque asiatique de développement et le rapport du Groupe d'experts sur ce projet^{32/},

Félicitant le Secrétaire exécutif d'avoir entamé des consultations avec les gouvernements des pays membres, à l'intérieur et à l'extérieur de la région,

Notant en outre que les gouvernements des pays membres et des pays non membres étudient actuellement la proposition tendant à créer la Banque asiatique de développement et que les premières réactions à cette proposition sont, dans l'ensemble, encourageantes,

Reconnaissant que la création d'une Banque asiatique de développement aurait pour résultat d'attirer vers la région de la CEAE0 des capitaux nouveaux et des capitaux supplémentaires pour financer des projets et installations destinés au développement économique et social,

Reconnaissant en outre que la création de la Banque asiatique permettrait de canaliser et de stimuler d'autres mesures concrètes de coopération économique régionale,

^{31/} Voir par. 369 ci-dessus.

^{32/} Documents sans cote.

Convaincue que la création prochaine de la Banque asiatique exige l'action concertée et le ferme appui des gouvernements des pays membres de la région,

Convaincue en outre que l'appui des pays développés est essentiel à l'aboutissement de ce projet,

Demande aux gouvernements des pays membres d'examiner d'urgence cette proposition et de prêter tout leur concours au Secrétaire exécutif pour l'exécution de ce projet;

Invite les pays développés situés en dehors de la région à envisager favorablement leur participation à la banque projetée;

Prie le Secrétaire exécutif de donner la plus haute priorité à ce projet et de fournir les ressources nécessaires pour accélérer les travaux, y compris les études techniques et les consultations avec les gouvernements;

Prie également les organismes et institutions appropriés des Nations Unies de prêter leur assistance, selon qu'il conviendra, pour l'élaboration du projet;

Engage les gouvernements des pays membres de la région à faire connaître prochainement au Secrétaire exécutif leurs opinions et suggestions concrètes, afin que la réunion préparatoire des représentants de gouvernements de la région, prévue pour le mois d'août 1965, puisse mener à bien sa tâche et que la deuxième conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie, qui doit avoir lieu à la fin de 1965 ou au début de 1966, puisse prendre des décisions positives;

Décide de constituer à un échelon élevé un comité consultatif d'experts désignés par les gouvernements de neuf pays membres de la région, dont le mandat sera le suivant:

a) Consulter plus avant les gouvernements des pays de la région au sujet des recommandations que le Groupe d'experts sur la Banque asiatique de développement a faites en ce qui concerne divers aspects de la Banque;

b) Entreprendre des consultations avec les gouvernements des pays développés extérieurs à la région sur l'intérêt qu'ils portent à la Banque asiatique de développement et sur la mesure dans laquelle ils y participeront;

c) Consulter des institutions internationales de caractère financier et autre sur les modes de coopération qui pourraient s'établir entre la Banque asiatique et ces institutions;

d) Rendre compte des résultats de ses consultations, rédiger un projet de statuts pour la Banque asiatique et donner tout autre avis et toute autre assistance pour l'élaboration de mesures complémentaires en vue de la création de la banque;

Recommande que le Comité présente son rapport et ses recommandations à la deuxième Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie.

327ème séance,
25 mars 1965.